



Harcelement sur des photos

Par **roro_bae**, le **01/09/2016** à **20:19**

bonjours, je vous pose aujourd'hui cette question

j'ai fait quelque chose que je regrette,des nues, le problème est que un garçon qui était amoureux de moi avant que je soit en couple et depuis qu'il est au courant il a changer les dates des photos en dates récente et il m'a dit que si je lui refaisait des nues il dirait tout a mon copain, en lui mentant en faisant tout jusqu'à ce que mon copain me quitte parce que il veut pas me voir en couple avec.

Je l'ai dit a mon copain il m'as dit qu'il me quitterai pas mais je voudrais porté plainte sans en parler a mes parents...

vous me conseiller de le faire ? Mes parents n'en seront rien?

merci d'avance et si possible de me repondre rapidement car c'est asser urgent merci
[smile17]

Par **Phany88888**, le **01/09/2016** à **21:15**

Bonsoir,

En effet, il est possible de porter plainte contre votre ex, peut-être pour chantage sur le fondement de l'article 312-10 du code pénal. Le mieux serait d'avoir des sms prouvant le chantage... J'ignore si vos parents seront informer mais c'est probable si vous être mineur...

Par **roro_bae**, le **02/09/2016** à **11:26**

merci beaucoup, le seul petit soucis c'est qu'il me fait du chantage par telephone

Par **Phany88888**, le **02/09/2016** à **12:37**

Bonjour,

En droit pénal la preuve est libre, autrement dit vous pouvez enregistrer vos conversations. Il existe des applications pour cela.

Veillez toute foi à ne pas provoquer l'appel de votre ex ni à aborder le sujet. Autrement dit pour être sûr que l'enregistrement soit recevable : il faut que se soit lui qui appelle spontanément et qui aborde le sujet là encore spontanément.

En théorie, vous devez également le prévenir que l'appel est enregistré... là il faudrait trouver un moyen subtile de lui faire savoir mais sans qu'il le prenne au sérieux..
L'avez vous déjà menacé de porter plainte ? Si oui, comment a-t-il réagit ?

Par **roro_bae**, le **02/09/2016** à **12:58**

bonjour, je ne l'ai pas menacé de porté plainte mais je lui est dit que ce qu'il me faisait était du chantage il a rigoler et m'as dit que ce n'était pas du chantage

Par **Phany88888**, le **02/09/2016** à **13:22**

Sortait lui l'article 312-10 du code pénal

"Le chantage est le fait d'obtenir, en menaçant de révéler ou d'imputer des faits de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération [...]une renonciation ou un bien quelconque"
Dans votre cas il menace de montrer les photos dans le but que vous mettiez un terme à votre relation, donc nous somme tout à fait dans ce que punit l'art. 312-10.

Dites lui que vous êtes prête à aller jusqu'à porter plainte et qu'il risque au minimum une amende importante,(les peines maximales vont de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende) peut-être que cela le calmera. Et si cela ne fonctionne pas, enregistrez le et portez plainte.

Par **roro_bae**, le **02/09/2016** à **13:30**

merci beaucoup

Par **roro_bae**, le **04/09/2016** à **15:27**

suite a vos conseils j'ai attendu son appelle je n'ai pas pu enregistrer, cependant je l'ai menacé de porté plainte, il a d'abords rigoler puis m'a dit vasi, je lui est dit ce que cela avait comme conséquence il m'a dit qu'il s'en fichait et il m'as dit essaye de porté plainte.